



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire

Activités de l'ONUDI relatives au développement

**sectoriel, y compris à l'agrobusiness, au renforcement
des capacités commerciales et à la création d'emplois**

Activités de l'ONUDI relatives à l'agrobusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois

Rapport du Directeur général

I. Introduction

1. L'agrobusiness, qui englobe des activités économiques variées allant de l'agriculture à la consommation en passant par la transformation et la distribution, est une importante source de revenus et d'emplois pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Les gains économiques tirés de l'agrobusiness se répercutent sur d'autres secteurs du fait de l'accroissement de la demande d'intrants, de technologie, de moyens de transport, de moyens de communication et de services de contrôle de la qualité. Ce secteur présente de grandes perspectives de croissance dans les pays en développement et les pays les moins avancés, mais il influe également sur le changement d'affectation des terres, les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques.

2. Consciente qu'il importe de réduire les effets néfastes de l'agriculture et de l'agro-industrie sur l'environnement, l'ONUDI s'emploie à introduire des pratiques agricoles et industrielles écologiques, consistant notamment à réduire les pertes après récolte et le gaspillage par la modernisation des techniques, l'optimisation des procédés, le recours au numérique et aux nouvelles technologies pour promouvoir une agriculture intelligente, et la valorisation des sous-produits. Ces pratiques permettent d'accroître la production agricole tout en introduisant le principe d'une économie circulaire, garante de viabilité écologique. L'ONUDI est consciente qu'il faut changer de manière de procéder dès la phase de conception et tout au long de la chaîne de valeur afin de valoriser les déchets et de passer d'un modèle de production et de consommation linéaire à un modèle circulaire dans lequel l'agrobusiness joue un rôle essentiel.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. Les interventions de l'ONUDI portent sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour que l'interaction entre plusieurs secteurs économiques – agriculture, agro-industrie et autres – ait un effet multiplicateur sur les bénéficiaires. Ses programmes favorisent l'innovation et la modernisation des produits, des procédés, des fonctions et des chaînes de valeur, le développement des groupements d'entreprises et le renforcement des capacités institutionnelles de contrôle de la qualité. Son action permet d'appuyer et de contrôler le respect des normes et des réglementations techniques sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux visés, créant ainsi un environnement commercial favorable à la croissance, à l'innovation, à l'apprentissage et à la concurrence du secteur privé.

4. L'établissement de partenariats avec des institutions financières internationales, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile est une priorité stratégique pour l'ONUDI, qui pourra ainsi accélérer et transposer à une plus grande échelle les retombées de son action en faveur du développement. Des résultats tangibles ont été obtenus en matière de renforcement des capacités productives et commerciales locales et d'amélioration de la compétitivité. L'ONUDI a aussi aidé à faire progresser l'inclusion sociale et l'économie réelle tout en réduisant les effets néfastes de l'agrobusiness sur l'environnement dans un grand nombre de pays et de régions.

II. Services d'analyse, de recherche et de conseil stratégique, et élaboration de normes

5. Compte tenu de la mondialisation de la production et des échanges, ainsi que de l'évolution rapide des technologies, les producteurs des pays en développement doivent, pour rester ou devenir compétitifs, respecter les normes arrêtées à l'échelle internationale, notamment dans les domaines du travail, de la santé, de la sécurité (phytosanitaire) et de l'environnement. De plus en plus, ils doivent aussi satisfaire à des normes arrêtées par le secteur privé et à d'autres spécifications ayant trait aux produits et à la qualité, qui sont le plus souvent établies par les grandes entreprises qui interviennent dans les chaînes de valeur. Il est aujourd'hui indispensable de respecter ces normes, que ce soit par la reconnaissance mutuelle ou par l'harmonisation, pour pouvoir participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

6. Les services de l'ONUDI consistant à concevoir des politiques nationales et régionales régissant les laboratoires d'essai et la qualité, à créer une infrastructure du contrôle de la qualité, à régler des problèmes de sécurité sanitaire des aliments, à améliorer l'innovation, à garantir la sécurité et la sûreté industrielles et à promouvoir l'intégration des populations vulnérables dans la vie économique sont de plus en plus demandés.

7. Pour répondre à cette demande, l'ONUDI a publié une série de documents d'orientation sur le développement de la politique de contrôle de la qualité : des principes directeurs (*Quality Policy Guiding Principles*), un guide technique (*Quality Policy Technical Guide*) et un outil pratique de mise en œuvre (*Quality Policy Practical Implementation Tool*). Un autre document d'orientation inspiré de cette collection est également paru, qui portait sur la politique des laboratoires d'essai. L'ONUDI a par ailleurs mis au point une panoplie d'instruments permettant d'améliorer l'infrastructure du contrôle de la qualité aux fins de la facilitation du commerce (*Quality Infrastructure for Trade Facilitation Toolkit*), le but étant de permettre l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges, en particulier par des services de mise à l'essai et d'inspection. Elle a également publié sa brochure sur la sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Approach*) dans cinq langues. En outre, elle a fait paraître sa brochure sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre du développement des groupements d'entreprises (*Mainstreaming Gender in Cluster Development*), qui présente les résultats des activités de coopération technique menées en Côte d'Ivoire, en Inde, au Maroc, au Pérou, en République-Unie

de Tanzanie, au Tadjikistan et en Tunisie, et propose des outils à l'intention des concepteurs de projets.

8. Les réglementations et normes techniques sont de plus en plus répandues et évoluent en permanence dans le commerce international. Pour améliorer la conformité des produits exportés, les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds doivent déterminer où se présentent les problèmes de conformité les plus graves afin d'y allouer les rares ressources financières et techniques disponibles. Dans un contexte commercial, cela consiste à recenser les produits et les marchés qui présentent les taux les plus élevés de non-conformité et à tenir le compte des rejets d'importations. La conformité aux normes commerciales est analysée au moyen d'un outil en ligne qui recueille les données relatives aux rejets d'importations collectées sur les principaux marchés mondiaux et régionaux et qui propose aux utilisateurs des fonctions interactives leur permettant d'étudier, de comparer et d'évaluer la conformité des pays aux normes commerciales en vigueur sur ces marchés.

9. L'ONUDI a créé un indice mondial de commerce électronique permettant de mesurer les effets de ce commerce sur le développement industriel mondial, ainsi qu'un cours en ligne destiné à stimuler le perfectionnement des compétences en matière de commerce électronique. Poursuivant la mise au point de sa méthode de développement des groupements d'entreprises, l'ONUDI l'a axée plus particulièrement sur le développement des chaînes d'approvisionnement courtes.

10. L'ONUDI a soutenu le développement des chaînes de valeur non alimentaires, notamment par la promotion d'outils de formation professionnelle innovants. En coordination et en collaboration avec le secteur privé, elle a cherché à rendre ses interventions viables en diffusant des offres de formation inclusives et durables. Un exemple éblouissant de cette démarche est l'élaboration de contenus destinés à l'apprentissage en ligne dans la chaîne de valeur du cuir. L'utilisation de ces contenus a été très efficace ces dernières années et s'est révélée particulièrement utile pendant la pandémie mondiale de COVID-19. A raison de 50 000 utilisateurs et utilisatrices par an, plus de 450 000 personnes se sont connectés à la plateforme de connaissances www.leatherpanel.org depuis 2014.

11. En partenariat avec le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'ONUDI a mis en service une plateforme sur les systèmes d'assurance volontaire par des tiers et les normes privées dans le but de mettre en commun et de diffuser des compétences d'experts, ainsi que de fournir des conseils stratégiques et techniques à ses partenaires et à ses États Membres sur l'utilisation et l'application des recueils de normes et des directives internationales concernés.

12. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONUDI a procédé à une évaluation rapide des effets néfastes de la COVID-19 sur les petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires en Afrique, en l'occurrence sur 709 PME alimentaires de six pays. Elle a ainsi recueilli des données permettant d'adapter les politiques nationales et régionales et les réformes des programmes, le but étant de renforcer la résilience des PME et de leur donner un rôle accru dans la transformation des systèmes alimentaires au lendemain de la pandémie de COVID-19.

13. L'ONUDI a étendu la portée de la plateforme de l'Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel, notamment au Nigéria et en Zambie, et elle a entrepris, en partenariat avec la FAO, une évaluation des chaînes de valeur de la noix de coco et du soja.

14. En 2020, l'ONUDI a lancé une initiative mondiale visant à favoriser le développement de l'industrie de la santé et de l'industrie pharmaceutique en contribuant à la définition d'objectifs à l'échelle mondiale, à la mobilisation de partenariats public-privé et à l'élaboration de programmes et projets mondiaux, régionaux et nationaux dans ces domaines. Une première coopération entre l'ONUDI et l'OMS sur les équipements de protection individuelle, qui a bénéficié d'un

financement initial de l'Allemagne, est mise en œuvre à titre expérimental en Afrique de l'Ouest avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS).

15. Pour aider ses États membres, l'ONUDI, forte du succès de son approche intégrée du renforcement des infrastructures du contrôle de la qualité, a mis au point la méthode de « la qualité tout au long de la chaîne de valeur ». Cette méthode permet d'établir un diagnostic sur la qualité d'une chaîne de valeur afin d'obtenir un tableau complet de l'état et du fonctionnement du secteur et de concevoir des interventions, à mener dans le cadre de projets, destinées à remédier aux goulets d'étranglement qui auront été recensés dans l'infrastructure du contrôle de la qualité, le but étant d'augmenter les exportations et la compétitivité.

III. Programmes de coopération technique

16. L'ONUDI continue à mettre en œuvre toute une gamme de programmes de coopération technique sur l'agro-industrie et le développement rural, le renforcement des capacités commerciales et la création d'emplois. Ces programmes prévoient des projets visant à créer ou à développer des parcs agro-industriels ; à moderniser les chaînes de valeur à différents niveaux ; à améliorer les systèmes et les services de contrôle de la qualité aux niveaux national et régional pour permettre l'accès aux marchés internationaux et à promouvoir l'innovation dans l'entreprise par le développement des PME, des groupements d'entreprises et de l'entrepreneuriat ; à faire progresser la dématérialisation des chaînes de valeur et des services de contrôle de la qualité ; à promouvoir les investissements et l'adoption des technologies de l'industrie 4.0 ; et à développer les compétences entrepreneuriales dans les groupes vulnérables, tels que les jeunes, les femmes, les personnes migrantes et les minorités ethniques.

17. L'ONUDI apporte son concours à la création de parcs agro-industriels intégrés ainsi que de centres de transformation rurale en Éthiopie, en Mongolie, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal, et, dans le cas du Sénégal et de l'Éthiopie, elle est parvenue à mobiliser des fonds par l'intermédiaire des institutions financières internationales.

18. L'ONUDI a mené à bien un projet qui visait à aider le Gouvernement mongol à diversifier son économie tout en assurant sa compétitivité ainsi qu'une croissance économique et une création d'emplois durables. Axé en particulier sur les secteurs de l'élevage et de la culture maraîchère dans les zones périurbaines et rurales du pays, le projet a contribué à accroître les possibilités d'emploi et à réduire des déséquilibres sociaux et régionaux croissants.

19. L'Organisation continue à élaborer et à gérer des programmes de modernisation des chaînes de valeur agricoles, notamment en Colombie (café, cacao et coton), en Égypte (tomates), au Liban (produits laitiers et apiculture), en Mongolie (produits laitiers et viande), au Mozambique (café de l'île d'Ibo) et en République islamique d'Iran (dattes).

20. Aux côtés de la FAO, l'ONUDI met actuellement en œuvre, au Soudan, un projet de modernisation de la chaîne de valeur de la graine de sésame. Il s'agit de lui donner les moyens de se mettre en conformité avec les normes de sécurité sanitaire des aliments et les normes phytosanitaires, de respecter les codes, normes et règles de bonne pratique agricole et de mettre à niveau son infrastructure de contrôle de la qualité et ses services d'évaluation de la conformité.

21. En collaboration avec les membres du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international (ITC), l'ONUDI aide à renforcer les capacités des chaînes de valeur horticoles du thé, du gingembre et de l'avocat, et soutient le développement de l'infrastructure nationale de contrôle de la qualité dans le sud de l'État shan, au Myanmar. Elle encourage également la création de passerelles entre ces trois chaînes

de valeur, le secteur du tourisme local et les marchés internationaux, le but étant de développer les échanges commerciaux, les activités rémunératrices et la création d'emplois.

22. Lancé en collaboration avec la FAO, le programme phare de l'ONUDI intitulé « Opportunities for Youth in Africa » (Des débouchés pour les jeunes en Afrique) vise à promouvoir l'autonomisation économique des jeunes en Afrique en redoublant d'efforts en faveur de la création d'emplois de qualité et de possibilités d'emplois intermittents ou indépendants dans l'agriculture et l'agrobusiness pour les jeunes Africaines et Africains. Ce programme est mené à titre expérimental dans six pays : Cabo Verde, le Ghana, le Kenya, la République démocratique du Congo, la Tunisie et la Zambie.

23. L'Organisation continue à donner la priorité à la sécurité humaine, dont ont besoin les régions en crise, en particulier dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, et met en œuvre à cette fin plus de 30 projets dans une douzaine de pays, dont l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire et l'Iraq.

24. Dans le cadre du programme de renforcement de la compétitivité en Afrique de l'Ouest, l'ONUDI aide Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée et la Sierra Leone à développer les chaînes de valeur du cacao, du manioc, de la mangue, de l'oignon et de l'huile de palme.

25. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'ONUDI aide plusieurs pays, comme le Cameroun, le Ghana et les Philippines, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans son ensemble, à élaborer des normes, des directives générales et des services d'évaluation de la conformité pour les équipements de protection individuelle et les désinfectants pour les mains.

26. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour soutenir ses États Membres dans leur redressement socioéconomique face à la COVID-19, l'ONUDI a élaboré un projet d'amélioration de chaînes de valeur au Viet Nam par le numérique, qui s'adresse expressément aux femmes et aux jeunes. Ce projet est mis en œuvre en coopération avec le Fonds international de développement agricole et financé dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement.

27. Le secteur de la pêche est essentiel car il est un vecteur de croissance économique, de sécurité alimentaire et de création d'emplois. L'ONUDI soutient ce secteur en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Indonésie, en Mauritanie, au Mozambique, au Sénégal et au Soudan du Sud, et aide ces pays à améliorer leur accès aux marchés internationaux en se dotant de capacités accrues pour respecter les normes et en développant leurs chaînes de valeur. L'Organisation a aussi mobilisé des fonds pour mettre au point un projet de sécurité sanitaire des aliments dans le secteur de la pêche au Cambodge.

28. Après le Programme mondial sur le contrôle de la qualité et la normalisation, soutenu par le Secrétariat d'État suisse à l'économie, l'ONUDI a élargi le champ des interventions qu'elle menait au niveau mondial en faveur de la qualité et du respect des normes grâce au Programme d'accès aux marchés mondiaux, financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, qui concerne pour l'heure la Colombie, l'Éthiopie, le Mozambique et le Myanmar, en donnant la priorité aux chaînes de valeur de la pêche et du miel. Des projets de coopération technique axés sur la sécurité sanitaire des aliments ont également été élaborés et mis en œuvre en Chine, au Kenya, en Mongolie et au Nigéria, ainsi que dans 18 pays arabes.

29. L'ONUDI continue à promouvoir le développement de l'industrie de la création dans deux sous-régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique, dans le cadre de sept projets bénéficiant en particulier aux jeunes et aux femmes. Elle contribue également au perfectionnement durable des compétences dans le cadre de plus de 20 projets d'enseignement et de formation techniques et professionnels menés dans quatre sous-régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique. L'ONUDI met en œuvre

progressivement de nouvelles initiatives visant à aider le secteur de l'artisanat à accroître sa résilience en accélérant l'adoption de solutions numériques, telles que les plateformes de commerce électronique, pour promouvoir et commercialiser ses produits afin de compenser le manque de fréquentation dû à la pandémie. L'ONUDI a soutenu la mise en place de pôles de création dans plusieurs États Membres, notamment en Algérie, en Côte d'Ivoire, dans l'État de Palestine, en Éthiopie, en Jordanie, au Liban, à Madagascar, en République islamique d'Iran et en Tunisie.

30. Dans le cadre du Programme de promotion de l'esprit d'entreprise, l'ONUDI a fini d'introduire l'enseignement de l'entrepreneuriat dans des établissements secondaires d'Afghanistan, d'Égypte, d'Iraq et du Nigéria.

31. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, l'ONUDI a amélioré le climat des affaires et renforcé les institutions nationales chargées de la modernisation des entreprises. C'est ainsi que 23 entreprises de quatre pays ont reçu une aide directe pour stimuler leur compétitivité et que 56 jeunes entrepreneurs et entrepreneuses ont été formés pour démarrer une activité.

32. Un projet de l'ONUDI mis en œuvre au Maroc a permis de créer 10 000 emplois dans trois usines automobiles grâce aux investissements de la société japonaise Yazaki. Il a également permis de renforcer la chaîne d'approvisionnement industrielle, de perfectionner les compétences professionnelles, de développer les exportations et de créer des richesses.

33. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie du Nigéria a collaboré avec la CEDEAO pour créer une zone agroalimentaire à la frontière du Nigéria et du Bénin. Le Bureau de promotion des investissements et de la technologie de l'Italie a aidé les représentantes et représentants de trois institutions et de 15 entreprises du Mozambique à organiser plus de 150 réunions sur le commerce électronique interentreprises pour des représentantes et représentants du Mozambique et des exposantes et exposants italiens, le but étant de promouvoir le transfert de technologie et de repérer d'éventuels partenaires commerciaux. Il a également organisé une table ronde sur les perspectives d'investissement dans le secteur de la pêche agro-industrielle (fondée sur la chaîne du froid) en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Mauritanie et au Sénégal.

34. En Colombie, l'ONUDI a aidé des microentreprises et des PME de l'agro-industrie et du secteur de la cosmétique situées dans le département du Valle del Cauca à constituer et à exploiter des consortiums d'exportation. Ces entreprises ont aussi appris à améliorer la qualité de leurs produits afin de respecter les normes en matière d'exportation.

35. L'ONUDI a aidé l'OOAS à élaborer une stratégie régionale ouest-africaine pour la production locale de médicaments essentiels.

IV. Mobilisation et promotion de partenariats

36. Les réunions mondiales organisées par l'ONUDI ont pour objet de mobiliser, de sensibiliser et d'établir des normes, et constituent le fondement de ses activités de gestion des connaissances. Elles contribuent à l'élaboration de nouvelles règles et normes, recherches, activités de coopération technique et orientations stratégiques. En réunissant les pays dans un cadre multilatéral, l'Organisation leur ouvre des perspectives essentielles d'apprentissage et de mise en commun de connaissances et de pratiques de référence, et leur permet d'exploiter les possibilités de partenariats multipartites associant le système international, les universités et les entreprises.

37. À l'heure de l'industrie 4.0 et de la création de plateformes de mise en commun des connaissances, plusieurs manifestations ont été organisées pour mieux comprendre les possibilités et les risques que présentent les technologies

d'avant-garde à l'origine de la nouvelle révolution industrielle, ainsi que leurs retombées sur l'économie et sur un développement industriel inclusif et durable.

38. En 2020, l'ONUDI s'est associée à la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI) par un accord de partenariat. L'initiative GSSI vise à garantir la clarté, la confiance et le choix dans le cadre de l'approvisionnement et de la promotion des produits de la mer certifiés, ainsi qu'à promouvoir l'amélioration des systèmes de certification des produits de la mer. En rejoignant la FAO dans ce partenariat avec la GSSI, l'ONUDI intensifiera l'action menée à l'échelle mondiale pour promouvoir le développement durable de la pêche et augmentera sa contribution à long terme pour assurer de meilleurs moyens de subsistance aux communautés de producteurs et protéger le milieu naturel.

39. L'ONUDI collabore, participe et contribue à un certain nombre d'initiatives en partenariat avec plusieurs organisations internationales, notamment le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail, la Fondation européenne pour la formation, WorldSkills et l'Union européenne, dans le cadre desquelles les grandes tendances de l'enseignement technique et du perfectionnement des compétences industrielles sont analysées et des solutions stratégiques sont promues. En particulier, la Plateforme d'apprentissage et de perfectionnement des connaissances porte sur la transition numérique et l'inclusion de l'éducation, en mettant l'accent sur le genre, les jeunes et les PME. L'édition 2021 du Forum de la Plateforme, qui rassemblera notamment des partenaires, des experts, des spécialistes de la formation et des parties prenantes, sera l'occasion de stimuler les échanges entre les organisations, le but étant de mettre en place de futurs partenariats.

40. Le Forum international sur l'infrastructure du contrôle de la qualité organisé en 2019 en coopération avec la Commission de l'Union africaine a porté sur la contribution de cette infrastructure à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en service de la Zone de libre-échange continentale africaine.

41. L'ONUDI coopère avec la Banque africaine de développement pour créer des parcs agroalimentaires en Éthiopie, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et en Zambie.

42. Dans le cadre d'un nouvel accord de partenariat conclu entre la Banque mondiale et l'ONUDI dans le secteur de l'agro-business, l'Organisation a fourni une assistance technique au Bangladesh, notamment dans les secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'industrie laitière, et à l'Afghanistan et à l'Inde dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Dernièrement, ce partenariat s'est étendu à l'Égypte et au Viet Nam dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et du développement du secteur privé.

43. En tant que membre fondateur du Réseau international de l'infrastructure du contrôle de la qualité INetQI, l'ONUDI continue de s'associer à des organisations internationales de poids dans le domaine de l'infrastructure du contrôle de la qualité, notamment pour l'élaboration de documents d'orientation, d'outils d'analyse et d'activités d'assistance technique conjointes. Le réseau INetQI comprend les organisations suivantes : Bureau international des poids et mesures, Commission économique pour l'Europe, Commission électrotechnique internationale, Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai, Forum international de l'accréditation, Groupe de la Banque mondiale, Independent International Organisation for Certification, International Certification Network, ITC, OMC, ONUDI, Organisation internationale de métrologie légale, Organisation internationale de normalisation et Union internationale des télécommunications.

V. Mesure à prendre par la Conférence

44. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.